

ENERGIE : validation des projets éoliens de Fécamp et Courseulles par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient de rejeter les recours déposés contre les projets de construction de parcs éoliens en mer au large de la [COMMUNE DE FECAMP](#) / T : 02.35.10.60.99 et de Courseulles-sur-Mer. Le développement de ces projets va donc être repris par les groupes Enbridge, wpd et [EDF RENOUELABLES](#) / T : 01.40.90.23.00. Les recours déposés portaient sur les autorisations de concession.